

**Le Conseil canadien de la santé fait paraître un document de travail public
sur les prix et l'accès des médicaments génériques**

Étude des enjeux relatifs aux médicaments génériques

(Disponible en français au mois de juillet)

TORONTO (ONTARIO) – Le 17 juin 2010 - De plus en plus de fonds publics et privés sont consacrés, année après année, à l'achat de produits pharmaceutiques pour les Canadiens. Actuellement, beaucoup de gouvernements se donnent pour priorité d'aplanir la courbe ascendante des coûts de soins de santé. Le Conseil canadien de la santé est donc heureux de voir l'attention que suscite récemment le contrôle des coûts des médicaments, et plus particulièrement celui des médicaments génériques. Encouragé par les récents appels à une meilleure coordination des politiques sur les médicaments, le Conseil canadien de la santé a publié aujourd'hui un document de travail commandé, rédigé par SECOR Consulting et intitulé *Prix et accès des médicaments génériques au Canada : Quelles sont les répercussions?* Cette étude indépendante a pour but de motiver la discussion sur les réformes possibles quant à l'important sujet que sont le prix et la distribution des médicaments génériques, tout en renforçant la transparence de ce secteur capital des politiques publiques de santé.

L'an dernier, le Conseil canadien de la santé a publié un rapport sur les progrès réalisés quant à la Stratégie nationale relative aux produits pharmaceutiques (SNPP). Le Conseil canadien de la santé a demandé alors aux gouvernements de se réengager envers cet élément fondamental des politiques de santé à l'échelle nationale. Déjà en 2003, l'*Accord des premiers ministres sur le renouvellement des soins de santé* avait déterminé que l'établissement des prix constituait un enjeu crucial. Dans l'Accord qui a suivi en 2004, le *Plan décennal pour consolider les soins de santé*, les premiers ministres ont déclaré qu'ils souhaitaient « améliorer l'accès des médicaments non brevetés et viser la parité internationale des prix des médicaments non brevetés [génériques] ». Le Conseil canadien de la santé est encouragé de voir les initiatives récentes de certains gouvernements provinciaux pour contenir les coûts des médicaments génériques. Selon certaines estimations, ces initiatives pourraient faire économiser jusqu'à 800 millions \$* par année aux contribuables, aux consommateurs et aux entreprises.

« Les Canadiens paient certains des prix les plus élevés au monde pour les médicaments génériques », a dit John G. Abbott, chef de la direction du Conseil canadien de la santé. « Le document de travail que nous publions aujourd'hui devrait aider les décideurs de politique et les gens partout au pays à agir pour comprimer les coûts des médicaments génériques, aussi bien pour les régimes public que privés d'assurance-médicaments, tout en préservant l'accessibilité et la qualité des services. »

Traditionnellement, les gouvernements établissent le prix des médicaments génériques dans le cadre de leur régime d'assurance-santé. Les médicaments génériques sont des « copies » sûres et efficaces des médicaments de marque, qui sont commercialisées à moindres coûts une fois que le brevet d'exclusivité du médicament de marque a pris fin. Ce document explique comment les politiques d'établissement des prix des gouvernements ont mené, consciemment et autrement, à un système qui ne mène pas aux meilleurs prix pour les contribuables ou pour les employeurs du secteur privé. La manière actuelle dont les gouvernements et les autres

intervenants établissent les prix des médicaments génériques laisse « trop d'argent » aux fabricants, aux distributeurs et aux détaillants, au lieu de permettre des économies pour les contribuables ou pour les autres secteurs de la santé,

« En publiant ce document de travail, nous avons pour objectif de faire la lumière sur la question du prix des médicaments génériques, afin d'aider les Canadiens à comprendre les enjeux et à susciter un vaste débat public », a déclaré la D^{re} Jeanne Besner, présidente du Conseil canadien de la santé. « Savoir qu'il existe des options de réformes réelles devrait être utile aux gouvernements dans le contexte financier actuel. »

« Ce document de travail fait ressortir les raisons complexes des prix élevés des médicaments génériques ainsi que la longue absence de transparence sur l'établissement des prix. Il propose des options possibles aux gouvernements pour instituer des réformes, réduire les coûts et renforcer la transparence des transactions relatives aux médicaments génériques », a déclaré John G. Abbott.

Ce document présente six suggestions fondamentales :

- Les régimes d'assurance-médicaments pourraient revoir les remboursements maximaux qu'ils accordent, étant donné que tout un ensemble de preuves indique que les prix canadiens sont actuellement trop élevés.
- Les taux de remboursement pourraient être déterminés au niveau des pharmacies.
- D'autres modes de distribution, plus concurrentiels, devraient être encouragés.
- Permettre aux pharmaciens de fournir des services supplémentaires rémunérés permettrait de modérer les répercussions d'une baisse de prix des médicaments génériques et serait avantageux pour l'ensemble du système de santé.
- Les régimes d'assurance-médicaments, y compris les régimes offerts par les employeurs, pourraient adopter des listes à tarif progressif pour encourager leurs bénéficiaires à utiliser les médicaments moins onéreux.
- Les régimes d'assurance-médicaments des provinces et des territoires devraient inclure rapidement les médicaments nouvellement approuvés à leur liste de médicaments admissibles.

Comme plus de la moitié de toutes les ordonnances prescrites dans nos systèmes de santé sont des ordonnances pour médicaments génériques, il est important que les Canadiens disposent de meilleurs renseignements sur l'établissement des prix de ces médicaments. Le Conseil canadien de la santé encourage les Canadiens à se joindre à un vaste débat public sur cette question critique des soins de santé et à mieux s'en informer.

Aperçu

Le Conseil canadien de la santé, créé par l'*Accord des premiers ministres sur le renouvellement des soins de santé* conclu en 2003, a pour mandat de surveiller les progrès accomplis quant au renouvellement des soins de santé au Canada et d'en faire rapport. Les conseillers ont été nommés par les provinces et les territoires participants ainsi que par le gouvernement du Canada. Pour télécharger le document de travail ou pour consulter des rapports antérieurs, voir www.conseilcanadiendelasante.ca.

Note aux rédacteurs : *Bureau de la concurrence (2008). *Pour une concurrence avantageuse des médicaments génériques au Canada : Préparons l'avenir*. p. 5

Pour plus de renseignements ou pour obtenir une entrevue avec le Conseil canadien de la santé ou SECOR, communiquez avec :

Paula Morrison
Temple Scott Associates
paula@tsa.ca
416.360.6183 poste 226/ 647.808.5669